

Adhésions 2018

La licence

Pour 2018, vous aurez le choix entre 3 formules de licences :

- La « **Vélo Balade** », pour une pratique occasionnelle et douce et pour les nouveaux qui veulent s'essayer au vélo.
- La « **Vélo Rando** », pour une pratique plus régulière, c'est la licence du cyclotourisme par excellence.
- La « **Vélo Sport** », pour une pratique plus sportive. Elle vous permettra notamment l'accès aux organisations cyclosportives. La catégorie « Jeunes » est désormais limitée aux - de 18 ans. Les 18-25 seront considérés adultes à compter du 1^{er} septembre 2017.

L'assurance

- Allianz a été maintenu dans son rôle d'assureur fédéral pour la période 2018-2021.
- La garantie dommages aux vélos associée au Grand Braquet a été réévaluée passant d'un plafond de 800 € à 1 500 € et avec, en prime, une légère baisse du tarif de 65 à 64,50 €.
- La pratique cyclosportive bénéficie désormais d'une couverture d'assurance, uniquement dans le cadre de la formule « Vélo Sport ».

Vous trouverez ci-dessous tous les renseignements nécessaires pour préparer vos adhésions.

	VÉLO BALADE	VÉLO RANDO	VÉLO SPORT
QUI ET QUELLE PRATIQUE ?	Pour tous, sauf les jeunes en EC Pratique douce et familiale	Pour tous Pratique régulière	Pour tous, sauf les mineurs Pratique sportive et cyclosportive
CIRCUITS ACCESSIBLES	Vert / Bleu	Vert / Bleu / Rouge / Noir	Vert / Bleu / Rouge / Noir & Cyclosportives
CERTIFICAT MÉDICAL (CMNCI)*	Non	Oui	Oui
Fréquence	—	Tous les 5 ans	Tous les ans
Date du CMNCI	—	- de 12 mois à la date de la saisie de la licence	- de 12 mois à la date de la saisie de la licence
Libellé du CMNCI	—	Cyclotourisme - sport - activité physique et sportive	Cyclisme ou triathlon en compétition
Qui doit conserver le CMNCI	—	Le club (possibilité de le scanner sur le logiciel) / La FFCT pour les MI	Le club (possibilité de le scanner sur le logiciel) / La FFCT pour les MI
AUTO-QUESTIONNAIRE*	Non	Oui Durant les 4 années intermédiaires	Non , le CMNCI étant fourni tous les ans.
Formalité administrative	—	en club : il devra cocher une case dans la « Notice d'information » de l'assurance attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Sinon, il devra fournir un nouveau CMNCI.	—
Responsabilité de l'adhérent	—	L'adhérent assume seul les réponses au questionnaire de santé, protégé par le secret médical	—
Qui doit conserver l'auto-questionnaire	—	Le licencié	—
ASSURANCE	Mini, Petit ou Grand Braquet	Mini, Petit ou Grand Braquet	Mini, Petit ou Grand Braquet
Pratique cyclosportive	Non	Non	Oui
Capitaux en cas de décès AVC/ACV	Non	Oui Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans	Oui Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans
TARIFS DE LA LICENCE	Tarifs « licence et assurance » identiques pour les 3 formules		
Est-il possible de changer le type de licence en cours d'année ?	Oui sans surcoût	Oui - sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCI conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade »	Oui - sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCI conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade » ou « Vélo Rando »

* Les certificats dont la date est antérieure au 01/01/2016 ne seront plus valables conformément au respect de la loi sur l'obligation du CMNCI.

1 - J'ai une licence 2017 et le certificat médical renseigné informatiquement date du 15/01/2016 :

- Si je souscris une formule « Vélo Balade » pour 2018, je n'ai rien à fournir de plus.

- Si je souscris une formule « Vélo Rando » pour 2018, je dois juste attester que mes réponses à l'auto-questionnaire sont toutes négatives et ce chaque année jusqu'en 2021. Un nouveau CMNCI devra être fourni en 2022, ou les années intermédiaires, si l'une des réponses à l'auto-questionnaire annuel est positive.

- Si je souscris une formule « Vélo Sport » pour 2018, je dois fournir un nouveau CMNCI à la pratique du cyclisme en compétition.

2 - J'ai une licence 2017 et le certificat médical renseigné informatiquement date du 15/01/2015 :

- Si je souscris une formule « Vélo Balade » pour 2018, je n'ai rien à fournir mais le champ « Certificat médical » sera remis à 0.

- Si je souscris une formule « Vélo Rando » ou « Vélo Sport » pour 2018, je dois fournir un CMNCI conforme à la pratique choisie.